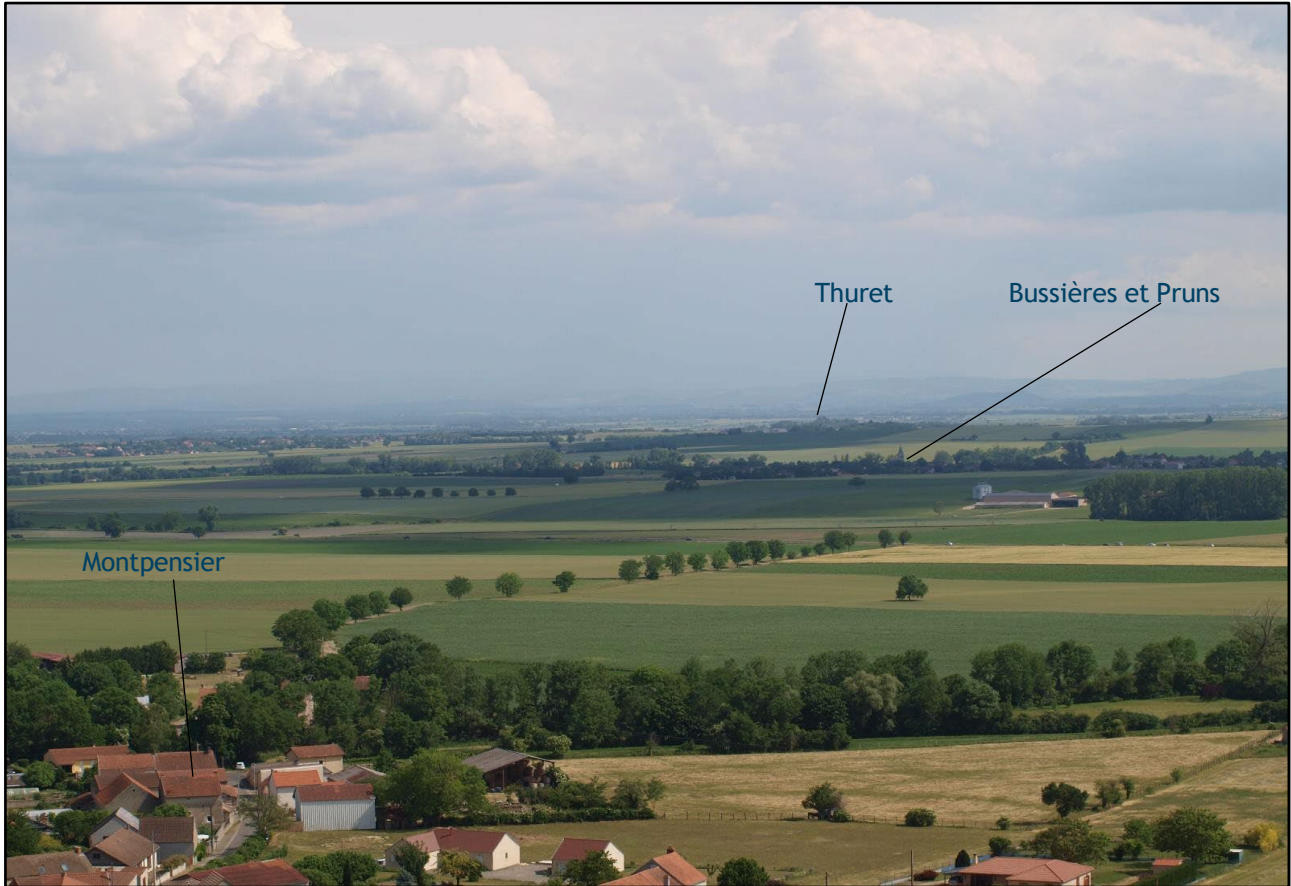


11 - Paysage et patrimoine

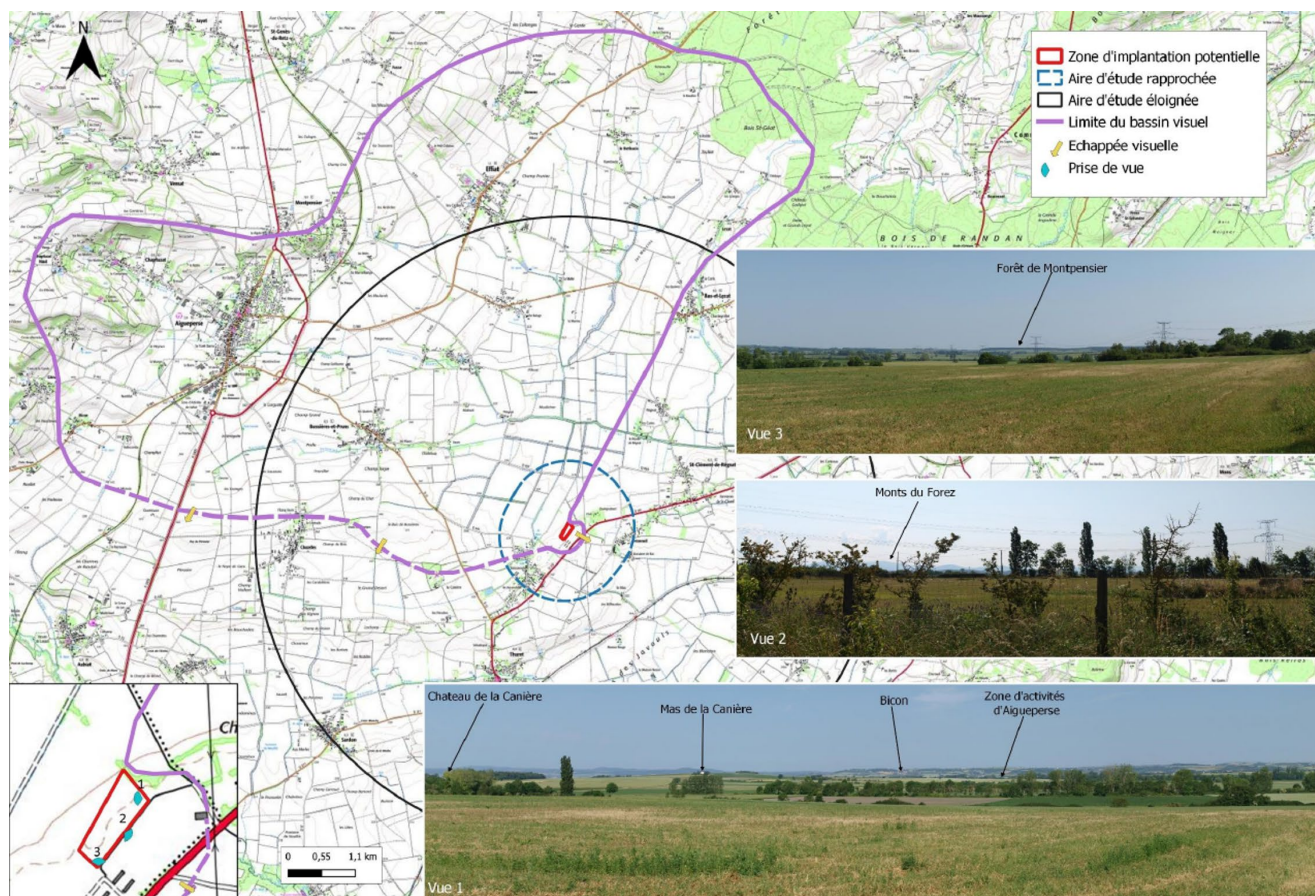
État des lieux et perceptions

L'atlas des paysages d'Auvergne identifie 9 familles de paysage et 53 ensembles de paysages. Le projet se trouve au niveau de la famille des Limagnes et terres de grande culture. L'aire d'étude éloignée se trouve en majeure partie de l'unité paysagère Limagne d'Aigueperse. Une toute petite partie Nord-Ouest de l'aire d'étude éloignée se trouve dans l'unité paysagère Coteau de Randan.



Photographie 2 : Vue sur la plaine de la Limagne depuis la butte de Montpensier

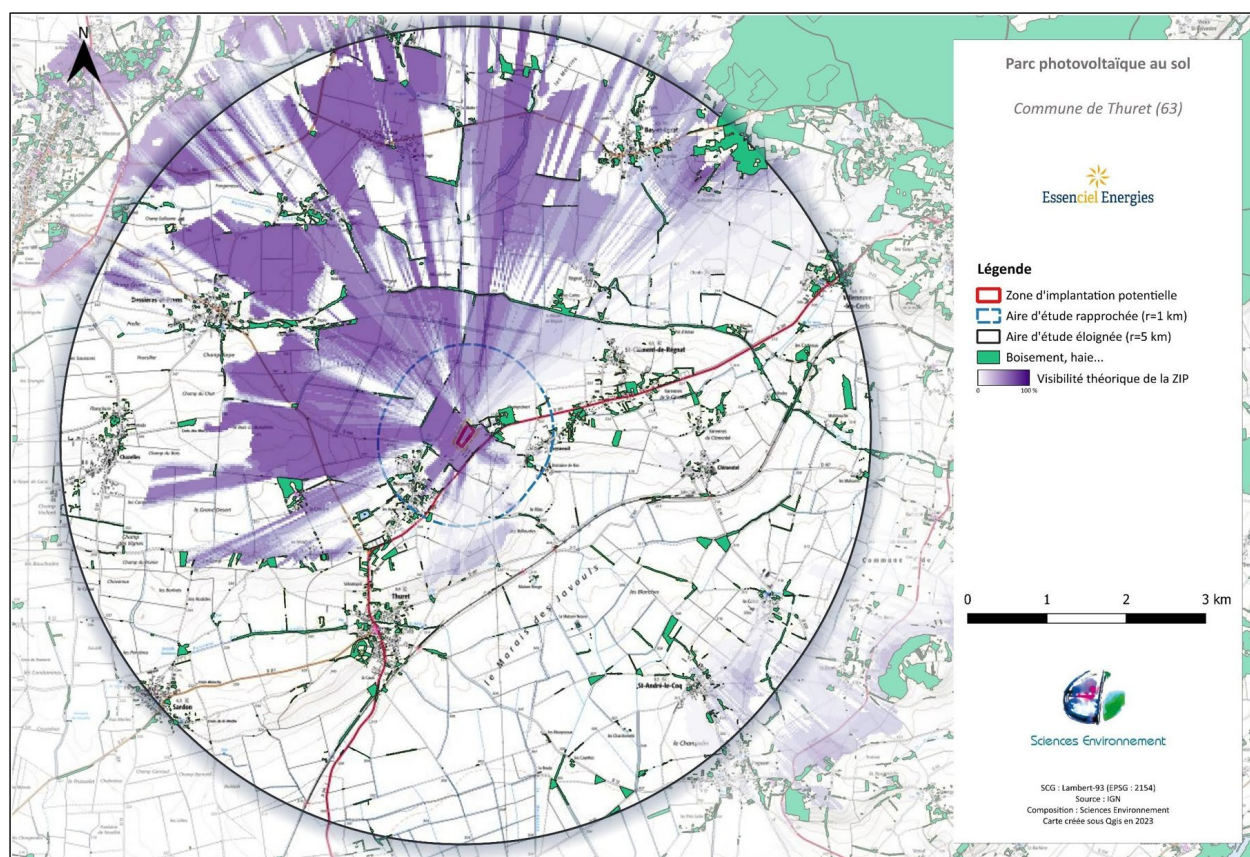
Le paysage ouvert de la Limagne permet de voir la ZIP depuis certains chemins et points proches. Les structures prévues, jusqu'à 3,3 m environ, introduiraient des lignes régulières et une teinte plus sombre dans une scène déjà marquée par les grandes parcelles et des bâtiments agricoles. La sensibilité visuelle se concentre donc sur quelques directions et récepteurs plutôt que sur un panorama patrimonial ou urbain étendu. Cette localisation des vues rend l'effet appréciable à une échelle proportionnée.



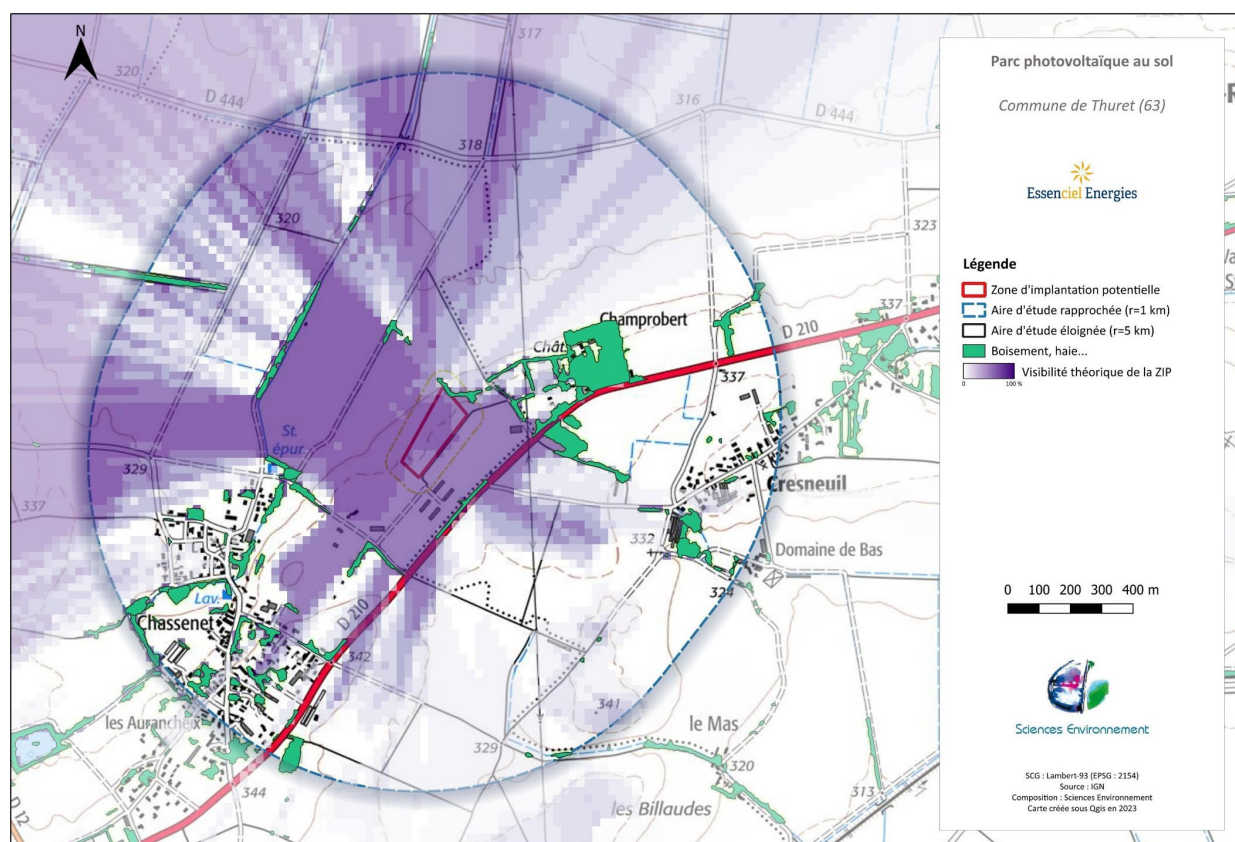
Carte 14 : Bassin visuel de la zone d'implantation potentielle

L'étude paysagère menée par Sciences Environnement décrit une visibilité limitée depuis la plupart des habitations et des routes, avec une vue plus directe possible depuis l'habitation liée à l'exploitation et, à plus longue distance, depuis le Mas de la Canière. La RD 210 est l'axe routier le plus proche, mais le site est en retrait de la route et des haies fragmentent les vues.

Les deux cartes suivantes de zone d'influence visuelle mettent en évidence que la ZIP ne sera potentiellement visible que depuis une petite moitié Nord-Ouest du fait de la configuration topographique des lieux. La carte montre l'absence de visibilité au Sud-Est de la ZIP du fait que cette zone se trouve à une altitude moins élevée que le projet. La présence de quelques boisements et haies limite également les vues sur le site



Carte 15 : Cartographie des zones d'influences visuelles théoriques



Carte 16 : Zone de visibilité théorique - zoom

L'habitat au sein de l'aire d'étude rapprochée comprend uniquement Chassenet et une partie de Cresneuil.



Photographie 3 : Vue 4 depuis l'habitation la plus proche, au Sud de la ZIP

La ZIP n'est pas visible depuis ces zones d'habitations hormis depuis l'habitation au Sud-Ouest qui appartient au propriétaire des terrains (Vue 4). La sensibilité visuelle est faible.

Depuis les habitations situées au Sud de l'habitation précédente, la ZIP ne sera pas visible.

Dans l'aire d'étude rapprochée, l'axe routier majeur est la RD 210. A proximité du projet, la carte de visibilité théorique indique que la vue sur le site est possible. Il sera effectivement possible de l'apercevoir sur une partie de la RD210, à proximité de l'intersection avec la route menant à Cresneuil (Vue 6). Le projet sera néanmoins peu visible depuis ce point en raison de la présence d'une haie en bordure de la ZIP. Au niveau de ce point, la sensibilité visuelle est faible.



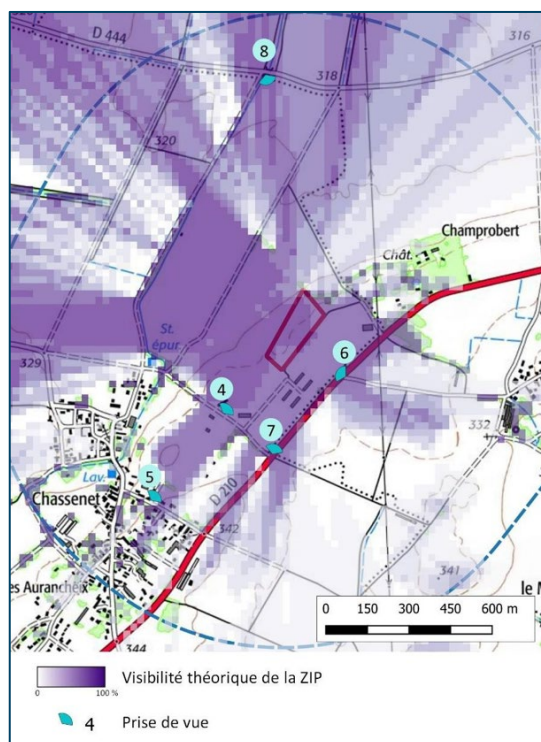
Photographie 4 : Vue 6 sur le site depuis la RD 210

Ailleurs au niveau de cet axe, la sensibilité visuelle sera nulle en raison de la présence de végétation (arbres, haie) et/ou de bâtiments.

Depuis la RD444, la vue sur le site pourra être possible. Toutefois la présence de haies entre le projet et la RD 444 limite celle-ci. La vue est fragmentée. La sensibilité visuelle est jugée faible.



Photographie 5 : Vue 8 sur le site depuis la RD 444



Carte 17 : Localisation des prises de vue dans la zone de vue rapprochée

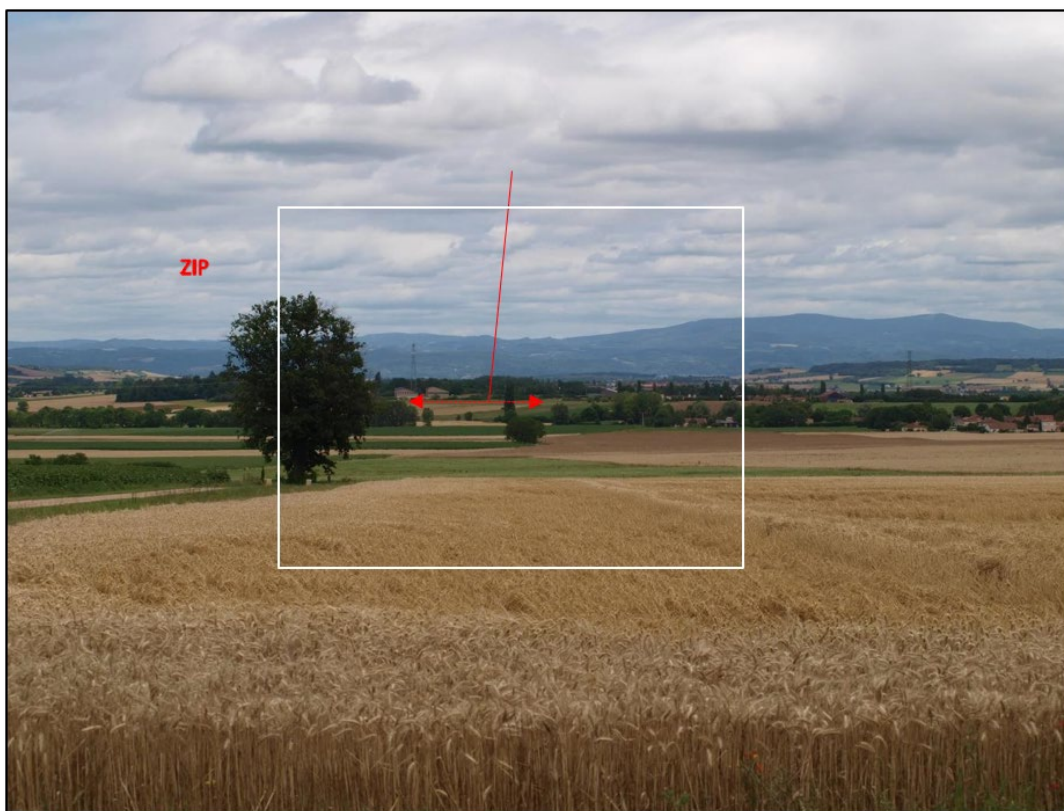
Pour les vues éloignées, la carte de visibilité théorique a mis en évidence plusieurs zones habitées depuis lesquelles le site pourrait être visible. Souvent ces zones sont relativement éloignées et/ou bordées d'arbres qui limitent ainsi plus ou moins la vue sur le site.



Photographie 6 : Vue 9 sur le site depuis le Château de la Canière



Photographie 7 : Zoom de la photographie précédente



Photographie 8 : Vue 10 sur le site depuis le mas de la Canière



Photographie 9 : Zoom de la photographie précédente

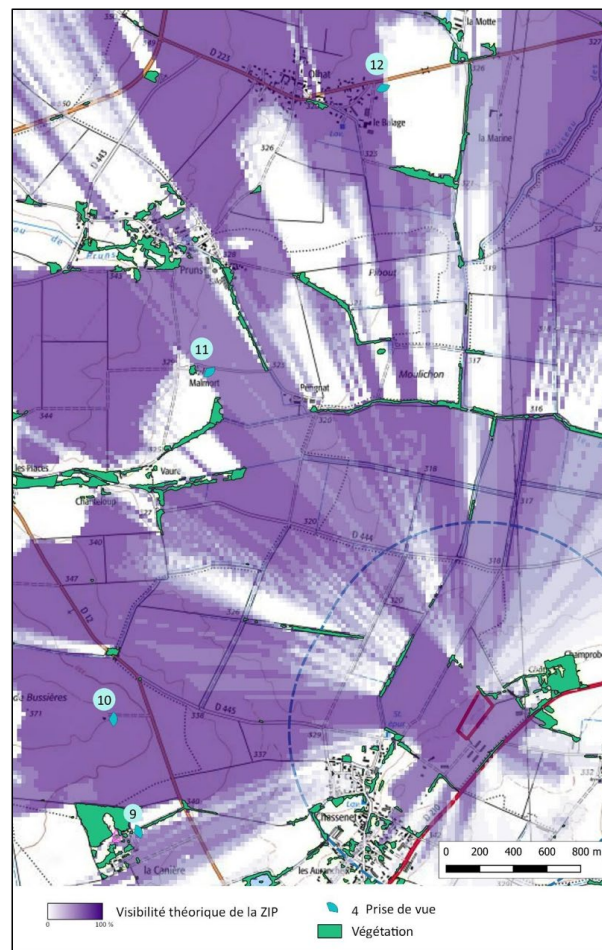


Photographie 10 : Vue 11 sur le site depuis Malmort



Photographie 11 : Vue 12 sur le site depuis Olhat

Compte-tenu de l'éloignement des zones d'habitats par rapport au projet et la présence d'arbres et/ou de haie, la sensibilité visuelle est faible.



Carte 18 : Localisation des prises de vue

Quelques vues depuis les axes de circulation situées au Nord et au Nord-Ouest de la ZIP sont possibles.



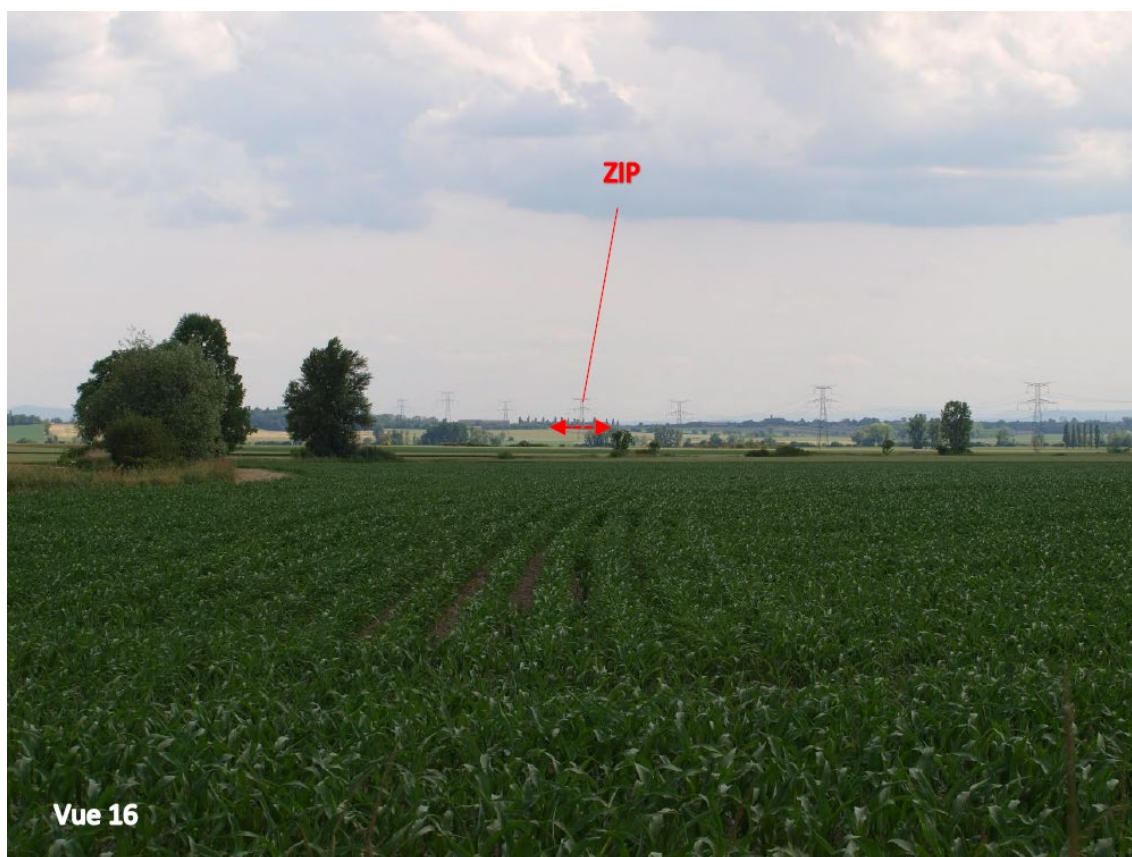
Photographie 12 : Vue 13 sur le site depuis l'intersection RD 12/RD 444



Photographie 13 : Vue 14 sur le site depuis la RD 445

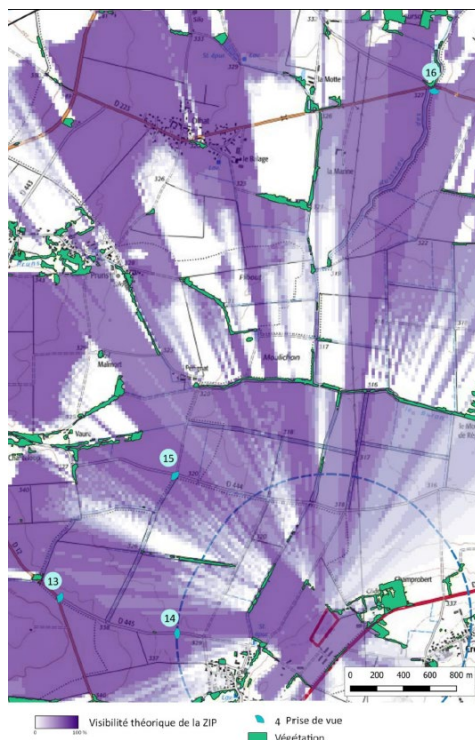


Photographie 14 : Vue 15 sur le site depuis la RD 444



Photographie 15 : Vue 16 sur le site depuis l'intersection RD 223/RD 93

Tout comme pour les zones d'habitats, l'éloignement des axes majeurs par rapport à la ZIP ainsi que la présence de haies et/ou d'arbres limitent la vue sur le site. On peut considérer que la sensibilité visuelle est faible.



Carte 19 : Localisation des prises de vue

Patrimoine et intégration

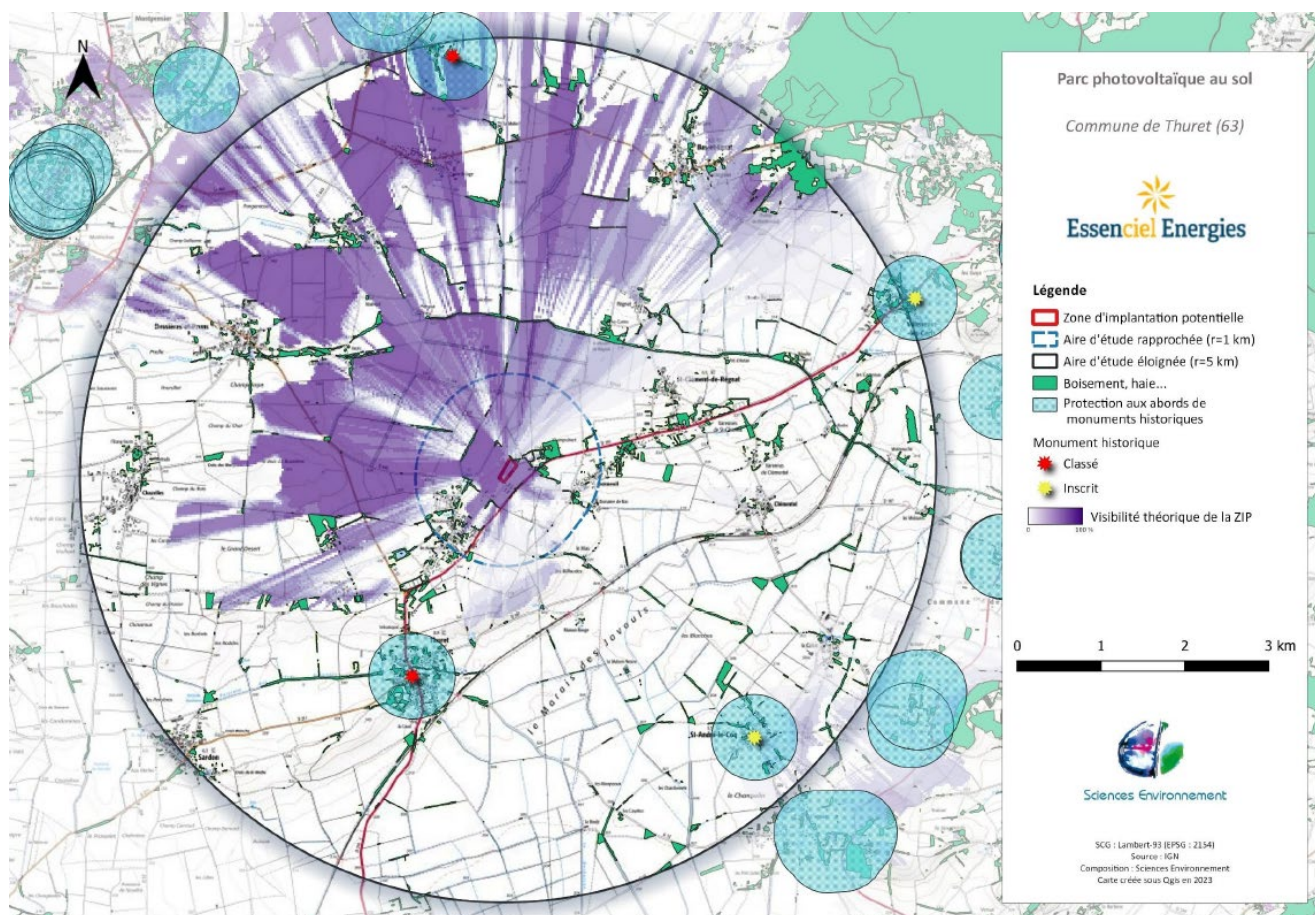
Les monuments historiques, notamment l'église Saint-Martin de Thuret, se trouve au-delà du périmètre de protection immédiat du projet et ne relève pas de covisibilité significative. La distance et les masques végétaux expliquent une sensibilité patrimoniale faible, mais les vues depuis un horizon ouvert doivent être appréciées selon la saison.

Commune	Monument	Type de protection	Distance à la ZIP
Thuret	Eglise Saint Martin	Classé	2,5 km environ
Effiat	Hospice	Classé	4,8 km environ
Saint André le Coq	Eglise Saint André	Inscrit	4.2 km environ

Il n'y a aucun site inscrit ou classé dans l'aire d'étude éloignée.

Aucun Site Patrimonial Remarquable n'est recensé au sein de l'aire d'étude éloignée.

Aucun site UNESCO et aucune zone tampon autour de ces sites ne recoupe l'aire d'étude éloignée.



Carte 20 : Patrimoine paysager au sein de l'aire d'étude éloignée

Compte-tenu de la topographie, le site ne peut être visible depuis une bonne moitié Sud-Est de l'aire d'étude éloignée. Depuis la petite moitié Nord-Ouest restante, la végétation masque régulièrement le site de telle façon qu'il n'est pas possible d'avoir une vue totale sur celui-ci (hormis depuis le mas de la Canière). Par ailleurs les vues sur le site depuis les zones d'habitats et les voies de communication sont assez éloignées ce qui limite la sensibilité visuelle.

Enfin le site se trouve sur une parcelle relativement plane, elle-même située dans la plaine de la Limagne, aussi les vues sur le site sont généralement rasantes, ce qui limite aussi la sensibilité visuelle.

Le projet ne présente aucune interrelation (visibilité ou covisibilité) avec les éléments du patrimoine local (monuments historiques protégés, sites inscrits ou classés ou paysages remarquables).

12 - Analyse des incidences par phase

Phase de construction

Les effets les plus sensibles se concentrent sur quelques mois : tassement des sols sous les machines, perturbation localisée des horizons, bruit du battage, poussières, trafic, stockage temporaire et risque de pollution accidentelle. Pour la biodiversité, le calendrier des préparations et la proximité des lisières sont décisifs. Des travaux de décapage ou de fauche en période de nidification pourraient avoir un impact supérieur au niveau faible retenu après mesures. Les opérations doivent donc commencer par le marquage des zones à éviter, la délimitation des pistes et la vérification des réseaux.

Les terres de tranchée doivent être remises dans l'ordre des horizons. Les hydrocarbures et produits de maintenance sont stockés sur des surfaces adaptées, loin de la lisière humide. Les bennes sont protégées de la dispersion, les engins maintenus en état et les kits absorbants disponibles. Un écologue suit les points sensibles et peut interrompre un travail incompatible avec la présence d'espèces ou l'état humide du sol. Les nuisances pour les habitants et exploitants voisins sont limitées par un calendrier communiqué, des horaires diurnes et une gestion des accès.

Phase d'exploitation

Les 8 440 m² de projection de panneaux indiqués dans le tableau ne deviennent pas une surface imperméabilisée. L'écoulement des pluies se répartit cependant autrement et une bande de goutte peut apparaître. Le maintien d'un couvert herbacé et des espacements entre rangées réduisent l'érosion et protègent le sol. Les 3 577 m² de pistes légères restent une occupation du terrain qui appelle un suivi du tassement. Le poste, la citerne et l'aire associée concentrent les emprises les plus artificialisées.

Le site agricole clôturé conserve une fonction productive. L'entretien du couvert doit éviter les produits chimiques et préserver les périodes sensibles aux oiseaux. Le fonctionnement normal ne génère pas d'effluents industriels ni de flux quotidien significatif de véhicules.

Raccordement et démantèlement

Le raccordement externe appartient au projet pris dans son ensemble, bien qu'il soit défini et réalisé par le gestionnaire du réseau. ENEDIS envisage un tracé souterrain le long des voiries vers le poste de Pruns, à environ 6 km ; il s'agit d'une hypothèse, non d'un tracé définitif. Les nuisances de tranchée en bord de route seraient temporaires, avec remise en état et maintien de la circulation selon les modalités du gestionnaire.

Le démantèlement réactive les effets de chantier : bruit, trafic, excavations et tassement. Le retrait des pieux et des câbles, le tri des modules et métaux et la remise en état doivent être programmés selon une saison compatible avec la faune. La réversibilité se démontre par les modalités de retrait et la restauration des fonctions du sol, non par la seule absence de massifs béton sous les tables.